

Secteur de la Communication - Attribution de subventions au titre de l'année 2009

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2009 :

	Subvention obtenue en 2008	Propositions 2009
Radio Bip	4 200 €	4 200 €
RCF Besançon	4 200 €	4 200 €
Radio Sud	4 200 €	4 200 €
Radio Campus	4 200 €	4 200 €
Radio Shalom	4 200 €	4 200 €

Radio Bip

Radio locale associative créée en 1981, Radio Bip travaille avec une cinquantaine de bénévoles et compte une centaine d'adhérents.

Emet 24h/24 sur Besançon et dans un rayon de 25 km alentour, propose des bulletins d'information et un agenda des manifestations 4 fois par jour, un journal de quartier 2 fois par semaine, des magazines ou des rendez-vous avec l'actualité 5 fois par jour, des émissions variées et thématiques tournées vers l'information sociale, politique, culturelle, humanitaire, avec l'aide des bénévoles de l'association.

RCF Besançon

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste de proximité comptant 6 salariés (4,5 temps plein), 1 emploi aidé et 104 bénévoles. Elle s'efforce de promouvoir les émissions d'intérêt général à travers des programmes touchant à la vie sociale, économique, culturelle et spirituelle et qui bénéficie d'une notoriété certaine. L'un de ces objectifs est de favoriser l'intégration et de lutter contre les discriminations. La zone de diffusion de RCF Besançon couvre les 2/3 du département du Doubs et la moitié de la Haute-Saône.

Radio Sud

Créée en 1984, Radio Sud est ouverte 24h/24, 7j/7 avec plus de 300 intervenants ; elle compte un permanent et 35 bénévoles. Par une programmation généraliste (infos, conseils, reportages, conférences, prises de paroles, dédicaces), Radio Sud œuvre en faveur d'une meilleure intégration des communautés, en luttant contre les discriminations et toutes les formes d'exclusion. Elle est un lien entre les habitants et les structures dans le paysage audiovisuel local. Elle donne la parole à ceux qui ne l'ont pas ou qui œuvrent dans l'anonymat. Enfin, Radio Sud valorise par des partenariats les actions menées localement, les artistes locaux tout en poursuivant l'accueil de jeunes et de stagiaires pour une formation à l'outil radio.

Radio Campus

Radio Campus est une radio locale, qui réalise l'intégralité de ses programmes sans avoir recours à une banque de programmes externe. La musique occupe une large part de l'antenne, les émissions thématiques ou musicales sont réalisées par les bénévoles de l'association et les informations sont traitées en interne. Les programmes sont diffusés 24h/24, 7j/7. La radio s'attache à favoriser l'émergence

des musiques actuelles, à découvrir de nouveaux talents et à développer la vie étudiante sur Besançon en favorisant les liens entre la ville et le campus. Elle est à l'origine du Festival l'Herbe en Zik qu'elle organisait seule jusqu'à la création d'une association Interférences à qui elle confie désormais l'organisation.

Radio Shalom

Présente dans l'agglomération dijonnaise depuis 1993, Radio Shalom est une radio associative locale qui a créé une antenne à Besançon depuis un an (janvier 2008). Son objectif est d'animer des émissions historiques, culturelles, qui permettent de comprendre et connaître la culture juive. Elle propose de nombreux journaux, qui traitent aussi bien les informations locales qu'internationales. Elle cherche à trouver l'équilibre pour porter un regard spécifique sur le monde, sans être une radio communautaire. Elle se nourrit également de programmes en provenance d'autres radios nationales ou régionales.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 21 000 €, sera prélevée au chapitre 65.023/6574 CS 300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.